

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 22.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 15 MAI 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représentés : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent.

ORDRE DU JOUR : Avenant n° 5 au marché de services de téléphonie filaire et internet

Par délibération n°175.19 du 30 juillet 2019, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour la mise en place de la téléphonie filaire et d'internet au sein des services de la CCSB et autorisé le président à signer le marché correspondant avec l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par décision n° SAG 04/2019 du 24 octobre 2019, le président a confié l'exécution de ce marché à l'entreprise Sud Télécom pour un montant total de 113 260 € HT soit 135 912 € TTC pour la durée totale du marché (marché de 2 ans reconductible 2 fois par période de 12 mois).

Pour prendre en compte les nouveaux besoins des services, 4 avenants ont été passés (délibération du conseil communautaire n°54.20 du 13 février 2020, délibération du bureau communautaire n°22.21 du 2 septembre 2021, délibération du bureau communautaire n°21.22 du 9 mai 2022, délibération du bureau communautaire n° 03.23 du 3 janvier 2023), portant à 118 831,62 € HT soit 142 597,94 € TTC le montant du marché (soit une augmentation de 4,92 % par rapport au marché initial).

Il est proposé de passer un cinquième avenant au marché afin d'ajouter la fourniture de matériel suivant :

- Deux casques sans fil pour le secrétariat de l'école de musique intercommunale ;
- Un téléphone IP sans fil avec une licence Open Sip et une licence IP, ainsi que 2 téléphones filaires pour l'Espace France Services de Sisteron ;
- Une sonnerie amplifiée extérieure pour la déchetterie de Ribiers ;
- Un téléphone DECT sans fil pour la Direction Générale des Services.

Le coût de ce nouvel avenant serait de 1 279,49 € HT, soit une augmentation de 6,05 % par rapport au marché initial (premier, deuxième, troisième et quatrième avenants compris).

Ce cinquième avenant serait passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique et prendrait effet à sa date de notification au titulaire du marché.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 5 du marché de services de téléphonie filaire et internet ;
- autorise le président à le signer et à le notifier à l'entreprise Sud Télécom, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Damien DURANCEAU

Publiée le : 16 MAI 2023